

Courbevoie, le 4 avril 2014

**Complément à la publication des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de GDF SUEZ effectuée le 27 février 2014 en application du code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées**

**Rémunération variable au titre de l'exercice 2013**

Il est rappelé que le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 février 2014, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et après examen des critères de performance détaillés en page 140 du Document de Référence 2013 de GDF SUEZ, a fixé la partie variable de la rémunération des deux dirigeants mandataires sociaux au titre de 2013 à 1 630 174 euros pour Gérard Mestrallet et à 892 700 euros pour Jean-François Cirelli.

Il est également rappelé que, compte tenu de la situation difficile du secteur de l'énergie en Europe, et des impacts sur le Groupe (y compris les efforts demandés au personnel dans le cadre du plan de performance Perform 2015) et sur ses actionnaires, les deux dirigeants mandataires sociaux ont renoncé à 50% de leur rémunération variable au titre de 2013, qui s'établit dès lors à 815 000 euros pour Gérard Mestrallet et à 446 000 euros pour Jean-François Cirelli.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque dirigeant mandataire social, un rappel de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable cible au titre de 2013, les pourcentages d'atteinte des objectifs de performance tels qu'appréciés par le Conseil d'administration, la rémunération variable due au titre de 2013 telle que fixée par le Conseil, et la rémunération variable effectivement due au titre de 2013 après renonciation dans les conditions visées ci-dessus :

	Rémunération fixe au titre de 2013	Rémunération variable cible au titre de 2013	% d'atteinte des objectifs	Rémunération variable au titre de 2013 fixée par le Conseil d'administration	Rémunération variable effectivement due après renonciation à 50% de la rémunération variable au titre de 2013
<b>Gérard Mestrallet</b> (PDG)	1 400 000 €	1 820 000 €	Pour la partie quantitative (représentant 70% de la rémunération variable), les résultats atteints sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- RNRPG par action (1/2) : 92,3 %</li> <li>- ROCE (1/6) : 90,3%</li> <li>- Free cash flow (1/6) : 120 %</li> <li>- Dette nette (1/6) : 59,5 %</li> </ul> Au total, la partie variable au titre des éléments quantitatifs s'établit à 91,1% de 70%.  Pour la partie qualitative (représentant 30% de la rémunération variable), le Conseil d'administration a décidé que M. MESTRALLET a atteint ses critères à hauteur de 86 %.	1 630 174 €	815 000 €
<b>Jean-François Cirelli</b> (VPDGD)	1 000 000 €	1 000 000 €	Les critères quantitatifs et les résultats atteints sont identiques à ceux présentés ci-dessus pour Gérard Mestrallet.  Pour la partie qualitative (représentant 30% de la rémunération variable), le Conseil d'administration a décidé que M. CIRELLI a atteint ses critères à hauteur de 85 %.	892 700 €	446 000 €